



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue à 20 heures, le vendredi 6 mars 2020, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Odette Hébert
Jean-François David

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, est également présent.

Environ 8 personnes assistent à la séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Ordre du jour - Adoption.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2020 - Adoption.

1.4 Résolution numéro 31-02-2020 - Abrogation.

1.5 Ajustements salariaux divers.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Rapports administratifs - Dépôt.

2.2 Dépôt de la correspondance.

2.3 Écophylle - Mandats.

2.4 ADMQ - Adhésion annuelle du directeur général / secrétaire-trésorier.

2.5 Ordres professionnels - Cotisations (Barreau + UOQ).

2.6 FQM - Mandat.

2.7 Comité ressources humaines.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des chèques et des prélèvements du mois de février et des salaires pour la période du 26 janvier au 22 février 2020 - Adoption.

4.2 Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes - Dépôt/vente.

4.3 Radiation de comptes fonciers.

4.4 Vente pour taxes - Autorisation à enchérir.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Rencontres et comités - Suivi du maire.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Résolution 34-02-2020 - Abrogation.

6.2 Embauche de deux pompiers.

6.3 Rapport annuel 2019 - (PMOL) - Adoption.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Programme d'aide à la voirie locale.



No de résolution
ou annotation

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Rapports du CCE et du CCU – Dépôt.
- 8.2 Recyc-Québec - Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.
- 8.3 Règlement U-16-3 modifiant le règlement U-16-1 constituant le comité consultatif d'urbanisme – Adoption.
- 8.4 CCU – Nomination des membres.
- 8.5 Lac Barrière – Station hydrométrique.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte rendu du CDDÉ du 13 janvier 2020 - Dépôt.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Feux d'artifice d'hiver – Suivi.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Société canadienne du cancer - Mois de la Jonquille.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1

43-03-2020
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 01

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

44-03-2020
Ordre du jour - Adoption

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3

45-03-2020
Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 7 février 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

46-03-2020
Résolution numéro 31-02-2020 – Abrogation

CONSIDÉRANT QUE la résolution 31-02-2020 comporte des imprécisions et des inexactitudes et qu'il y a lieu de l'abroger et de la remplacer plutôt que de la modifier;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil abroge la résolution 31-02-2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

47-03-2020
Ajustements salariaux divers

CONSIDÉRANT la résolution 368-12-2019 approuvant la grille salariale des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire effectuer certains ajustements salariaux supplémentaires qui n'apparaissent pas à cette grille;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 31-02-2020 adoptée à cette fin lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 février 2020 comporte des imprécisions et des inexactitudes et que le Conseil a voté son abrogation afin de la remplacer par une nouvelle résolution;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil ajuste les salaires des employés municipaux suivants, effectifs en date du 1^{er} janvier 2020 :

Employée numéro 02-0026 : augmentation de 0.415 \$/heure;

Adjoint au Directeur de la Sécurité Publique : salaire de 30 \$/heure, lorsqu'en fonction à ce titre.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Rapports administratifs - Dépôt

Les rapports administratifs du mois de février sont déposés.



No de résolution
ou annotation

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de février a été déposée et le maire invite le secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.2.1

Reçue une lettre du MAMH le 12 février 2020 indiquant que la *Loi modifiant principalement sur la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* a été adoptée.

2.3

48-03-2020

Écophylle – Mandat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer au règlement provincial sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1);

CONSIDÉRANT les demandes d'offres de services soumises par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier de retenir l'offre de service d'Écophylle pour la réalisation des mandats d'échantillonnage de l'eau de l'hôtel de ville et du garage municipal/caserne de pompiers en conformité avec ledit Règlement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil accepte les offres de services d'Écophylle pour la réalisation des mandats annuels d'échantillonnage de l'eau de l'hôtel de ville et du garage municipal /caserne de pompiers en conformité avec le Règlement provincial sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1);

QUE le conseil autorise les dépenses et les paiements suivants à Écophylle :

- Hôtel de ville au 849, chemin du Tour-du-Lac : un maximum de 3 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement, pour les frais d'échantillonnage, tests bactériologiques, physico-chimiques, turbidité, nitrites-nitrates et substances inorganiques pour l'hôtel de ville à raison de deux fois par mois afin de se conformer aux exigences du MELCC;
- Nouvel hôtel de ville au 544, chemin du Tour-du-Lac : un maximum de 3 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement, pour les frais d'échantillonnage, tests bactériologiques, physico-chimiques, turbidité, nitrites-nitrates et substances inorganiques pour l'hôtel de ville à raison de deux fois par mois afin de se conformer aux exigences du MELCC;
- Garage municipal / caserne de pompiers : un maximum 900 \$, plus les taxes applicables, annuellement, pour les tests bactériologiques (coli totaux, E-Coli) à raison d'une fois par mois, afin de se conformer aux exigences du MELCC.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

49-03-2020

ADMQ - Adhésion annuelle du directeur général / secrétaire-trésorier

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le paiement de 1 288 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'adhésion et d'assurances associées du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020;



No de résolution
ou annotation

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

50-03-2020
Ordres professionnels - Cotisations (Barreau + OUQ)

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, les dépenses et les paiements suivants pour cotisations pour l'année 2020 aux ordres professionnels respectifs du directeur général et secrétaire-trésorier et du directeur de l'urbanisme :

Directeur général et secrétaire-trésorier : 1 711,33 \$, Ordre du Barreau du Québec;

Directeur de l'Urbanisme : 705,05 \$, Ordre des urbanistes du Québec;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

51-03-2020
FQM - Mandat

CONSIDÉRANT QUE le directeur général estime qu'il est urgent pour la Municipalité de se prêter à un exercice d'évaluation de son effectif administratif en fonction de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil de l'autoriser à obtenir le soutien du service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail de la FQM;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à obtenir le soutien du service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail de la FQM, notamment pour les fins de se prêter à un exercice d'évaluation de son effectif administratif en fonction de ses besoins, mais plus généralement pour toute autre fin que le directeur général et secrétaire-trésorier estime utile ou nécessaire dans le cadre de son mandat à titre de responsable des ressources humaines de la Municipalité;

QUE le Conseil autorise, à cette fin, le directeur général et secrétaire-trésorier à dépenser et payer jusqu'à un maximum de 10 000 \$, taxes incluses, à la FQM dans le cadre de la réalisation de ce service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-416.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

52-03-2020
Comité ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE le directeur général estime qu'il est urgent pour la Municipalité de se prêter à un exercice d'évaluation de son effectif administratif en fonction de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil de former un comité des ressources humaines dont le mandat général est de l'appuyer concernant toute question « ressources humaines » qu'il pourrait vouloir soumettre à ce comité;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil constitue un « Comité des ressources humaines » composé du maire Descoeurs, de la conseillère Crête et du directeur général;

QUE le mandat de ce comité soit d'appuyer le directeur général concernant toute question « ressources humaines » qu'il pourrait vouloir soumettre à ce comité;

QUE ce comité siège uniquement au besoin et à la demande du directeur général, dans la mesure où les autres membres se déclarent disponibles.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

53-03-2020

Liste des chèques et des prélèvements du mois de février et des salaires pour la période du 26 janvier au 22 février 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de février, totalisant la somme de **52 956,96 \$** et portant les numéros 16526 à 16561;
- Prélèvements totalisant la somme de **129 028,88 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 26 janvier au 22 février 2020, pour un montant total de **78 149,75 \$**;
- Rémunération des élus du mois de février 2020 pour un montant total de **8 817,38 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

54-03-2020

Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes - Dépôt/vente

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes requis par l'article 1022 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le conseil approuve ladite liste et ordonne au directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre l'extrait de l'état déposé à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau et autorise les procédures de vente des immeubles y étant inscrits;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Edwin John Sullivan, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

55-03-2020
Radiation de comptes fonciers

CONSIDÉRANT QU'une liste des comptes à radier a été déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces radiations touchent à des immeubles dont les taxes sont impayées et qui sont prescrites;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise la radiation des comptes présentés à la liste datée du 6 mars 2020, et ce, pour un montant total de 2 045,32 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4.

56-03-2020
Vente pour taxes – Autorisation à enchérir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 054-03-2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit opportun d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, ou un représentant de la Municipalité, à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Edwin John Sullivan, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Rencontres et comités – Suivi du maire

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de février.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

57-03-2020
Résolution 34-02-2020 - Abrogation

CONSIDÉRANT la résolution 34-02-2020 – embauche d'un pompier;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le nom de famille du pompier à embaucher est erroné;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE cette résolution soit abrogée.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

**58-03-2020
Embauche de deux pompiers**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures de messieurs Claude Dumais et Danicarl Proulx-Deschatelets;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Claude Dumais et Danicarl Proulx-Deschatelets à titre de pompier à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujetti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

**59-03-2020
Rapport annuel 2019 - (PMOL) - Adoption**

CONSIDÉRANT le dépôt du PMOL (Plan de mise en œuvre local) 2019 - année 1 d'indicateur de performance;

CONSIDÉRANT QUE ce Plan doit être accompagné d'une résolution municipale ainsi que des actions qui seront prises par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce plan est adopté dans le cadre du schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE ce conseil entérine le rapport annuel du Plan de mise en œuvre locale pour 2019 - année 1, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

**60-03-2020
Programme d'aide à la voirie locale**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 12 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Rapports du CCE et du CCU – Dépôt

Les rapports du CCE et du CCU sont déposés.

8.2

61-03-2020

Recyc-Québec - Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

CONSIDÉRANT l'appel de propositions lancé en février 2020 visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon une proposition de projet dans le cadre de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique et de signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

62-03-2020

Règlement U-16-3 modifiant le règlement U-16-1 constituant le comité consultatif d'urbanisme - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a voté le Règlement U-16-1 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a formulé des suggestions de modifications règlementaires au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le *Règlement U-16-1 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* afin d'accroître la représentation citoyenne au sein dudit Comité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 février 2020 et qu'à cette même séance, un projet de règlement a été déposé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur



No de résolution
ou annotation

Et résolu

LE RÈGLEMENT U-16-3 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
MODIFICATION DU RÈGLEMENT U-16-1

Le présent règlement modifie certaines dispositions du Règlement U-16-1 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon.

ARTICLE 2
MODIFICATION DE L'ARTICLE 9

L'article 9 intitulé « **Composition du comité et quorum** » est modifié par le remplacement, au premier alinéa, des mots « est composé de six (6) membres » par les mots « est composé de sept (7) membres ».

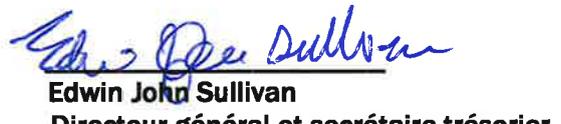
ARTICLE 3
MODIFICATION DE L'ARTICLE 10

L'article 10 intitulé « **Durée du mandat des membres du Comité** » est modifié par le remplacement, au premier alinéa, des mots « jamais plus de trois (3) membres » par les mots « jamais plus de quatre (4) membres ».

ARTICLE 4
ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement annule et remplace toute disposition contraire et entre en vigueur suivant la loi.


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Edwin John Sullivan
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4

63-03-2020
CCU - Nomination des membres

CONSIDÉRANT le règlement numéro U-16-1 et les modifications y apportées par les règlements numéro U-16-2 et U-16-3;

CONSIDÉRANT les résolutions 36-01-2018, 17-01-2019, 103-04-2019, 115-04-2019 et 221-08-2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer sept (7) membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat dont la durée n'excède pas deux (2) ans et qui est renouvelable;

CONSIDÉRANT l'intérêt exprimé par les membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme à ce que leur mandat soit renouvelé et que ce mandat ait une durée d'un ou deux ans;

Il est proposé par monsieur Jean-François David
ET RÉSOLU

QUE soient nommées, à compter du 6 mars 2020, les personnes suivantes à titre de membres du CCU, pour les mandats suivants :

- Monsieur André Daigneault, citoyen, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, renouvelable;
- Madame Marjolaine Châteauneuf, citoyenne, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, renouvelable;
- Monsieur Jocelyn Martel, citoyen, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, renouvelable;



No de résolution
ou annotation

- Monsieur Martin Legault, citoyen, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, renouvelable;
- Monsieur Jean-François David, conseiller municipal, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, renouvelable;
- Monsieur Marcel Landry, citoyen, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, renouvelable;
Monsieur Éric Sigouin, citoyen, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, renouvelable;
- Monsieur Don Saliba, conseiller municipal, à titre de membre substitut pour l'échéance de son mandat à titre de conseiller municipal, conformément au Règlement numéro U-16-1.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5

64-03-2020

Lac Barrière – Station hydrométrique

CONSIDÉRANT les problématiques soulevées lors des inondations de 2017 et de 2019;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a ciblé le lac Barrière pour l'installation d'une nouvelle station hydrométrique dans le contexte du projet Info-Crue;

CONSIDÉRANT QU'une station du MELCC a été en opération sur le lot 5 870 777 de 1974 à 2006;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le conseil autorise l'installation par le MELCC d'une nouvelle station hydrométrique sur le lot 5 870 777;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, toute entente ou tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Compte rendu du CDDÉ du 13 janvier 2020 – Dépôt

Le rapport du CDDÉ est déposé aux membres du conseil.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Feux d'artifice d'hiver – Suivi

Madame la conseillère Anik Bois donne un compte rendu de l'activité « Plaisirs d'hiver » tenue le 29 février 2020.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

65-03-2020

Société canadienne du cancer - Mois de la Jonquille

Il est proposé par Madame Anik Bois



No de résolution
ou annotation

Et résolu

QUE ce conseil décrète le mois d'avril à titre de « Mois de la Jonquille » sur le territoire de la municipalité ;

QUE le conseil encourage la population de la municipalité de Lac-Simon à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur le maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

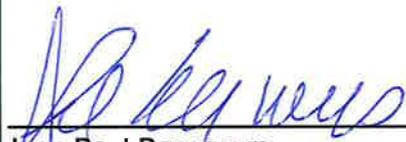
14.1

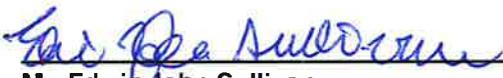
66-03-2020
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descœurs
Maire


Me Edwin John Sullivan
Directeur général et secrétaire-trésorier

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier